

DATE : 02/08/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-74

**TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 02 ET 03 AOUT**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Janssen et Moderna à partir du 2 août.

Ce document s'articule en deux parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 2 ET 3 AOUT
- II) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

## I. OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE LES 2 ET 3 AOÛT

Le [portail de télé-déclaration](#) ouvrira du **lundi 2 août au mardi 3 août à 12h** pour la commande des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes en vaccins **Janssen et Moderna**. **Le portail de commandes de vaccins AstraZeneca restera fermé cette semaine.**

Pour rappel, les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021\\_19](#). Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à **compter de la réception de l'email de confirmation de livraison, et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.**

	Vaccin Janssen	Vaccin Moderna	
Effecteurs concernés par la commande	Pharmaciens Médecins IDE Sages-Femmes	Pharmaciens Médecins IDE Sages-Femmes	
Type de doses	Monodose	<b>1<sup>ères</sup> doses</b>	<b>2<sup>èmes</sup> doses</b>
Volumes ouverts à la commande	5 flacons par effecteur	Pharmaciens : 4 flacons Médecins : 1 flacon IDE : 1 flacon SF : 1 flacon	Pharmaciens : 2 flacons Médecins : 1 flacon IDE : 1 flacon SF : 1 flacon
Date de confirmation de la livraison	Vendredi 6 août	Vendredi 6 août	
Date de livraison estimée*	<b>Entre le jeudi 12 et le vendredi 13 août</b> <b>Ou</b> <b>Entre le jeudi 19 et le vendredi 20 août</b>	<b>Entre le vendredi 13 et le mardi 17 août</b>	

\*Les dates de livraison estimées sont données à titre indicatif. Elles sont soumises aux approvisionnements effectifs des laboratoires.

## II. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

### Vaccins Moderna commandés les 19 et 20 juillet

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :** Les IDE qui ont commandé des flacons la semaine du 19 juillet et qui n'auraient pas été livrés entre le 30 juillet et le 3 août **seront tous livrés entre le vendredi 6 août et le mardi 10 août.**

### Vaccins commandés les 26 et 27 juillet

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Janssen :** L'intégralité des flacons commandés les 26 et 27 juillet seront livrés **entre le jeudi 5 et le vendredi 6 août.**

### **Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :**

- Les flacons commandés les 26 et 27 juillet **pour des 2<sup>èmes</sup> doses vous seront livrés en intégralité entre le vendredi 6 et le mardi 10 août.**

- La majorité des commandes pour les 1<sup>ères</sup> doses à destination des pharmaciens sera livrée entre le vendredi 6 août et le mardi 10 août ; les commandes restantes seront livrées à partir du vendredi 13 août.
- **Les flacons commandés par les médecins, IDE et sages-femmes pour des 1<sup>ères</sup> doses seront livrés à partir du vendredi 13 août.**

**Confirmation de livraison :** un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Janssen et Moderna a été envoyé le **vendredi 30 juillet** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin (Janssen ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination.

Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

**Bernard CELLI**  
Responsable de la Task Force Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**  
Directeur général de la Santé

*Signé*